

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANDEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines - Deuxième Révision -
Adoption - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I - RAPPEL DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX RESIDUAIRES

Le Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé par le Conseil de Communauté en date du 23 octobre 1998.

Ce Schéma prévoyait la mise en conformité et la fiabilisation des stations d'épuration communautaires d'ici 2005. Les extensions de ces mêmes stations étaient planifiées à la suite, jusqu'à l'horizon 2010.

Le programme global des travaux à réaliser prévoyait, en valeur juillet 1998, un investissement total d'ici 2010 d'environ 910 millions F TTC (138 millions €) sur les stations d'épuration et de 180 millions F TTC (27 millions €) sur les réseaux primaires, ainsi répartis :

	Stations d'épuration			Système de collecte		Coût Total (valeur juillet 1998)	
	Amélioration et fiabilisation des équipements	Extension ou création	Réseaux primaires				
Ambarès- Sabarèges	70.0 MF	10.7 M€	60.0 MF	9.1 M€	11.0 MF	1.7 M€	1410 MF 21.5 M€
Ambès-CD10	0.7 MF	0.1 M€	0.8 MF	0.1 M€	-	-	1.5 MF 0.2 M€
Bègles-Clos de Hilde	25.0 MF	3.8 M€	190.0 MF	29.0 M€	106.0 MF	16.2 M€	31.0 MF 48.9 M€
Blanquefort-Lille	-	-	85.0 MF	13.0 M€	-	-	85.0 MF 13.0 M€
Bordeaux Louis Fargue	103.0 MF	15.7 M€	203.0 MF	30.9 M€	24.0 MF	3.7 M€	30.0 MF 50.3 M€
Bordeaux-Bastide	-	-	82.0 MF	12.5 M€	22.0 MF	3.3 M€	1 04.0 MF 15.8 M€
Eysines- Cantinolle	52.7 MF	8.0 M€	30.5 MF	4.6 M€	17.0 MF	2.6 M€	1002 MF 15.2 M€
St Louis de Montferrand- Castencau	-	-	3.0 MF	0.5 M€	-	-	3.0 MF 0.5 M€
St Vincent de Paul-La Melotte	-	-	3.0 MF	0.5 M€	-	-	3.0 MF 0.5 M€
TOTAL	251.4 MF	38.3 M€	657.3 MF	100.2 M€	180.0 MF	27.5 M€	1088.7 MF 165.9 M€

MF, M€ (millions de Francs, millions d'Euros) – valeur juillet 1998

Une première révision du Schéma Directeur a été adoptée par délibération du conseil de Communauté en date du 19 juillet 2000 à l'occasion de la modification du programme des stations de Cantinolle et de Sabarèges.

II – ARRETE DE MISE EN DEMEURE DU 19 JUIN 2002

Le non respect de la mise aux normes des stations d'épuration à l'échéance de 2000 telle qu'imposée par la directive européenne, le refus par la Préfecture de donner suite à la dérogation sollicitée par notre Etablissement Public, ainsi que l'absence d'autorisations de rejet en vigueur pour les stations d'épuration ont amené le préfet à délivrer à notre Etablissement Public un arrêté de mise en demeure en date du 19 juin 2002, demandant à la Collectivité de mettre en conformité avant fin 2005 l'ensemble de son système d'assainissement eaux usées (stations d'épuration et réseaux).

Cet arrêté a, par conséquent, conduit à un nouveau recadrage du programme prévu par le schéma directeur.

Par ailleurs, l'arrêté de mise en demeure demandait à notre établissement de produire avant le 1^{er} septembre 2003, les dossiers de demande d'autorisation des stations d'épuration Louis Fargue, Clos de Hilde, Lille, Villenave Bourg, Villenave Sables, Castencau, La Melotte et Ambès, venant compléter les demandes d'autorisation, obtenues en 2003, pour les stations d'épuration de Sabarèges et Cantinolle. L'échéance a été respectée : tous les dossiers ont été envoyés au préfet pour avis des services de l'Etat en juin 2003.

III – ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PROGRAMMES AU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES

III.1 - LES STATIONS D'EPURATION

III.1.1 - Opérations engagées à ce jour

Les opérations engagées à ce jour concernent les stations d'épuration suivantes :

- Louis Fargue à BORDEAUX
- Cantinolle à EYSINES
- Sabarèges à AMBARES
- Clos de Hilde à BEGLES
- Lille à BLANQUEFORT

- **Louis Fargue :**

D'un montant de près de 15,7 millions d'euros, les travaux se sont particulièrement attachés à améliorer le prétraitement des eaux et à supprimer les nuisances olfactives. Démarrés en 2000, ils se sont achevés en septembre 2002.

Les valeurs de dimensionnement de la station d'épuration sont à présent les suivantes :

Station actuelle	Charges en entrée	Concentration du rejet
Débit de pointe sur le prétraitement	210 000 m ³ /j	
Débit moyen sur la filière eau	90 000 m ³ /j	
DBO ₅ flux journalier de pointe	22 200 kg/j	30 mg/l
DCO flux journalier de pointe	44 400 kg/j	90 mg/l
MES flux journalier de pointe	28 800 kg/j	30 mg/l

Une seconde tranche de travaux reste prévue pour 2008-2010 afin d'adapter et rénover la ligne de traitement d'eau.

- **Cantinolle et Sabarèges :**

Les 2 appels d'offres lancés en 1998 pour la réhabilitation des 2 stations d'épuration de Cantinolle et Sabarèges ont dû être déclarés infructueux, les offres des groupements d'entreprises étant notablement supérieures aux estimations des services. Il a donc été nécessaire de revoir les programmes de chacune des installations, sur la base de la construction de nouvelles stations.

Les résultats des nouveaux appels d'offres ont permis de retenir directement les propositions incluant l'extension des stations d'épuration, amenant ainsi la collectivité à procéder à une première révision du Schéma Directeur.

Les travaux de construction de ces 2 nouvelles stations d'épuration ont démarré en septembre 2002 pour un achèvement prévu fin 2005.

Les stations futures présenteront les valeurs de dimensionnement suivantes :

Station d'épuration de Cantinolle	Charges en entrée	Concentration du rejet
Débit de pointe journalier	18 700 m ³ /j	
DBO ₅ flux journalier de pointe	5 100 kg/j	25 mg/l
MES flux journalier de pointe	6 800 kg/j	35 mg/l
DCO flux journalier de pointe	13 350 kg/j	125 mg/l
NK flux journalier de pointe	1 030 kg/j	10 mg/l

Station d'épuration de Sabarèges	Charges en entrée	Concentration du rejet
Débit de pointe journalier	22 500 m ³ /j	
DBO ₅ flux journalier de pointe	7 000 kg/j	25 mg/l
MES flux journalier de pointe	7 600 kg/j	35 mg/l
DCO flux journalier de pointe	14 000 kg/j	125 mg/l

Les arrêtés préfectoraux d'autorisation des futures stations d'épuration de Cantinolle et de Sabarèges ont été délivrés le 17/02/03.

• Clos de Hilde :

Après appel d'offres, le groupement appelé à réaliser l'extension de Clos de Hilde a été désigné le 8 octobre 2003. Les travaux, après mise au point du marché, devraient démarrer début juillet 2004.

L'extension de la station Clos de Hilde permettra de passer le débit à traiter de 38 000 m³/j à 100 000 m³/j.

Les valeurs de dimensionnement de la future station sont les suivantes :

Station future	Charges en entrée	Concentration du rejet
Débit de pointe journalier	100 000 m ³ /j	
DBO ₅ flux journalier de pointe	24 500 kg/j	25 mg/l
MES flux journalier de pointe	33 000 kg/j	35 mg/l
DCO flux journalier de pointe	50 000 kg/j	125 mg/l

• Lille :

Après appel d'offres, le groupement appelé à réaliser la nouvelle station Lille a été désigné le 3 mars 2004. Les travaux, après mise au point du marché, devraient démarrer en novembre 2004.

La nouvelle station Lille permettra de traiter 12 500 m³/j au lieu de 8 000 m³/j actuellement.

Les valeurs de dimensionnement de la future station sont les suivantes :

Paramètres	Charges	Concentration du rejet
Débit de pointe journalier	12 500 m ³ /j	
DBO ₅ flux journalier de pointe	4 000 kg/j	25 mg/l
MES flux journalier de pointe	4 400 kg/j	35 mg/l
DCO flux journalier de pointe	8 500 kg/j	125 mg/l
NTK flux journalier de pointe	800 kg/j	10 mg/l

III.1.2 - Opérations restant à engager

Les opérations restant à engager à ce jour concernent les stations d'épuration suivantes :

- Ambès CD 10 à AMBES
- La Melotte à ST VINCENT DE PAUL
- Castencau à ST LOUIS DE MONTFERRAND,
- Villenave Bourg et Sables à VILLENAVE D'ORNON,
- Louis Fargue à BORDEAUX (2^{ème} phase),
- Bastide (Brazza) à BORDEAUX.

Les 2 dernières opérations n'entrent pas dans le cadre de la mise en demeure du préfet.

• Ambès

La station d'épuration d'Ambès reçoit aujourd'hui une charge polluante de 1 000 eq.hab. en moyenne (soit moins de 50 % de sa capacité de traitement nominale de 3000 éq. hab) avec peu d'eaux claires parasites.

Les valeurs de dimensionnement de cette station d'épuration sont les suivantes :

Station actuelle	Valeurs en entrée	Concentration du rejet
Débit moyen journalier	750 m ³ /j	
DBO ₅ flux moyen journalier	180 kg/j	25 mg/l
MES flux moyen journalier	210 kg/j	35 mg/l
DCO flux moyen journalier	450 kg/j	125 mg/l

Cette station répondant aux exigences réglementaires de l'arrêté du 22 décembre 1994 en ce qui concerne la qualité de ses rejets, seuls des travaux complémentaires de rénovation et renouvellement sont prévus d'ici à 2006.

- **La Melotte :**

Afin de pouvoir traiter les eaux dans des conditions satisfaisantes et en accord avec la réglementation, il est proposé de construire une nouvelle station d'épuration, implantée sur une parcelle voisine de l'actuelle station.

La nouvelle station La Melotte permettra de passer le débit à traiter de 200 m³/j à 1000 m³/j.

Les valeurs de dimensionnement de la future station sont les suivantes :

Station future	Charge en entrée	Concentration du rejet
Débit de pointe journalier	1000 m ³ /j	
DBO ₅ flux journalier de pointe	240 kg/j	25 mg/l
DCO flux journalier de pointe	575 kg/j	125 mg/l
MES flux journalier de pointe	300 kg/j	35 mg/l

- **Castencau :**

Le schéma directeur des eaux résiduaires prévoyait à l'origine d'augmenter la capacité de cette station d'épuration. Il est proposé que cette station soit déconnectée et supprimée en 2006 : son réseau de collecte sera raccordé sur la station d'épuration de Sabarèges, dont la capacité en 2006 sera suffisante pour accueillir les effluents du bassin versant de Castencau (commune de Saint Louis de Montferrand).

- **Villenave Bourg et Villenave Sables :**

Comme prévu dans le schéma directeur des eaux résiduaires, ces deux stations seront déconnectées et supprimées dès la mise en service de l'extension de la station Clos de Hilde, leurs réseaux y seront alors raccordés.

- **Louis Farque :**

Comme prévu dans le Schéma Directeur des eaux résiduaires, le secteur de collecte constitué des communes de Pessac et de Mérignac sera déconnecté en 2006 du bassin versant de la station d'épuration Louis Farque, et raccordé sur le bassin versant de la station d'épuration Clos de Hilde.

Dans le cadre de la déconnexion, une étude spécifique des flux de pollution sera réalisée sur le bassin versant réduit de la station d'épuration Louis Farque, afin de définir les caractéristiques de la ligne de traitement d'eau de la future station Louis Farque (2^{ème} phase) dont les travaux sont programmés pour 2008-2010.

- **Bastide (Brazza) :**

Les travaux relatifs à cette future station sont programmés pour 2007-2008. Il s'agira de réaliser une installation pouvant traiter un débit d'environ 12 000 m³/j avec un niveau de rejet conforme à la réglementation en vigueur.

Cette station traitera les eaux usées du bassin versant Rive Droite Nord.

Le terrain d'implantation a déjà été acquis par la Communauté urbaine de Bordeaux.

III.2 - Les collecteurs primaires

L'état d'avancement des travaux sur les collecteurs primaires prévus au Schéma Directeur des Eaux Résiduaires est indiqué dans le tableau suivant :

Opération	Description	Coût TTC		Etat d'avancement
Ambarès - Sabarèges : Liaison Vieux Lormont / Carriet	ø300 sur 2 400 m	13.8 MF	2.1 M€	En cours
Bègles - Clos de Hilde : Liaison Devèze / Peugue Liaison Peugue / Ars Collecteur de l'Eau Blanche Liaison Rebedech / Gravette - Jacquette Liaison Berliquet / Pont Mitterrand	ø400 à ø800 sur 2600 m ø800 à ø1200 sur 1600 m ø600 à ø800 sur 2300 m ø200 à ø600 sur 4000 m ø200 à ø400 sur 4000 m	33.0 MF 17.0 MF 37.0 MF 19.6 MF 12.0 MF	5.0 M€ 2.6 M€ 5.6 M€ 3.0 M€ 1.8 M€	2004/2005 réalisé réalisé 2006 2008
Bordeaux - Louis Fargue : Liaison Alfred Daney / Louis Fargue Liaison Bequignieu / St Louis Refoulement Bas-Bouscat	ø600 sur 1500 m ø800 sur 900 m ø400 sur 250 m	13.7 MF 10.0 MF 2.5 MF	2.1 M€ 1.5 M€ 0.4 M€	2008 réalisé 2008
Eysines - Cantinolle : Liaison Mazeau / auto-moto	ø250 - ø400 sur 2400 m	29.5 MF	4.5 M€	2004/2005
Bordeaux - Bastide (Brazza) : Collecteur des quais	ø600 sur 3000 m	22.0 MF	3.3 M€	2006/2007

Par ailleurs, afin de raccorder sur Clos de Hilde les effluents collectés sur le secteur Bordeaux Sud, et actuellement directement rejetés en Garonne, il est proposé de modifier la programmation de la station sélective de relevage Carle Vernet sur Bordeaux, projetée au Schéma Directeur des Eaux pluviales, et d'avancer à 2004-2005 la réalisation de la seule partie eaux usées de cette même station de relevage, afin de supprimer définitivement tout rejet direct d'eaux usées en Garonne.

IV - IMPACT FINANCIER DU NOUVEAU PROGRAMME

La proposition de révision du Schéma Directeur conduit au bilan financier suivant, en valeur 2004 :

	Station	Réseaux	Coût total TTC (en valeur 2004)
Ambarès - Sabarèges	17.5 M€	2.1 M€	19.6 M€
Ambès - CD 10	0.2 M€	-	0.2 M€
Bègles - Clos de Hilde	40.9 M€	18.0 M€	58.9 M€
Blanquefort - Lille	16.6 M€	-	16.6 M€
Bordeaux - Louis Fargue I	15.7 M€	4.0 M€	19.7 M€
Bordeaux - Louis Fargue II	34.3 M€	-	34.3 M€
Bordeaux - Bastide	17.2 M€	3.4 M€	20.6 M€
Eysines - Cantinolle	17.6 M€	4,5 M€	22,1 M€
St Louis de Montferrand - Castencau	0.2 M€*	1.0 M€	1.2 M€
St Vincent de Paul - La Melotte	2.0 M€	-	2.0 M€
TOTAL	162.2 M€	33.0 M€	195,2 M€

*destruction de la station d'épuration

Le montant global du schéma, estimé à 165.9 M€, en valeur juillet 1998, se trouve aujourd'hui actualisé à 195,2 M€ (valeur janvier 2004), augmentation correspondant à l'évolution de l'indice TP02 entre les deux dates.

La planification retenue pour respecter la mise en demeure du préfet, et les objectifs imposés par la réglementation en matière de taux de collecte des réseaux et de qualité des rejets au milieu naturel, reste cohérente avec le niveau de la redevance assainissement, et notamment la surtaxe perçue par la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre du prix de l'eau, laquelle est majorée chaque année du taux de l'inflation. Le PPI 2004 – 2008 est établi selon ces bases.

Toutefois, en ce qui concerne la station La Melotte, les études plus précises réalisées depuis ont montré qu'il était nécessaire de reconstruire un nouvel équipement plutôt que de chercher à améliorer l'existant. Le coût de l'opération, prévue au PPI 2004-2008, se trouve ainsi porté de 1,5 M€ à 2 M€ (valeur janvier 2004).

CONCLUSION

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

➤ adopter la révision du Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux et notamment :

- le programme de la nouvelle station La Melotte sur la commune de St Vincent de Paul,
- la suppression en 2006 de la station Castencau sur la commune St Louis de Montferrand, et le raccordement de son bassin de collecte sur la future station de Sabarèges à Ambarès et Lagrave,
- la réalisation de la station de relevage eaux usées Carles Vernet pour un achèvement des travaux fin 2005.

➤ autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des projets restant à lancer,
- à solliciter du préfet les autorisations requises pour l'exploitation et le rejet des stations d'épuration actuelles de Louis Fargue, Villenave Bourg et Sables, Castencau et Ambès, ainsi que des futures stations d'épuration de Lille, Clos de Hilde et la Melotte ;
- à solliciter du préfet la suppression des stations d'épuration de Villenave Bourg, Villenave Sables et Castencau, et le raccordement de leur bassin de collecte sur, respectivement, les stations d'épuration Clos de Hilde et Sabarèges.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

